



CONSEIL MUNICIPAL EN DATE du 25/11/2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Le vingt cinq novembre de l'an deux mil quinze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Eliane BRELIVET, adjoint au Maire, Alain ANSQUER, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU, Ludovic KERLOCH, Jean-François LEGAULT, Véronique LEFEVRE, Stéphane LE DOARÉ, Venneç LE MENER, Rémy LE PAGE et David SALM

Date de convocation : 17/11/2015

Absents : Jacqueline LE GAC donne procuration à Eliane BRELIVET, et Thierry CAUBET donne procuration à Antoine GABRIELE.

Secrétaire de séance : Rémy LE PAGE.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des d'établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré que plusieurs ERP et IOP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au préfet.

Aussi, la commune de Locronan a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour plusieurs ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune
- Autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
AD'AP	14	0	0

2 - RESTAURATION DE L'AUTEL DU ROSAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Une consultation a été lancée pour choisir l'entreprise concernant la restauration de l'Autel du Rosaire. Trois entreprises ont répondu, dont deux en offres groupées.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 18 septembre 2015.

C'est l'entreprise COREUM qui a présenté la meilleure offre pour un montant de 39 578 € HT. L'opération sera financée à hauteur de 75 % ; par le Conseil Départemental (25%) et la DRAC (50%). L'accord de subvention d'un montant de 19 789 € vient de nous parvenir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise concernée et à inscrire la dépense au budget 2016.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Restauration de l'autel du Rosaire	14	0	0

3 - ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la Ville de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Afin de soutenir son action, la délégation régionale de Bretagne de la Fondation du Patrimoine propose une adhésion d'un montant de 50 € pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la Fondation du Patrimoine – délégation régionale de Bretagne, pour l'année 2016.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Adhésion Fondation du Patrimoine	14	0	0

4 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 DE QUIMPER COMMUNAUTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité des services de Quimper Communauté pour l'année 2014.

Ce rapport dresse un bilan des différents axes d'interventions de l'agglomération et met en exergue différents faits marquants de l'année 2014.

Pour mémoire, Quimper Communauté regroupe 8 communes (Quimper, Ergué Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plogonnec, Plonéis, Guengat et Locronan) pour une population en 2014 de 91 357 habitants.

Les compétences de l'agglomération sont les suivantes :

- Le développement économique dont dépend le tourisme
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social de l'habitat sur son territoire
- L'assainissement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (pollution, déchets)
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements communautaires
- La production et la distribution de l'eau
- L'animation en milieu rural
- La fourrière animale
- L'enseignement supérieur
- La constitution de réserves foncières
- La contribution au financement du Centre d'incendie et de secours et ses contributions obligatoires en lieu et place des communes
- L'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- La jeunesse

Plusieurs actions peuvent être mises en exergue :

- Poursuite des projets portés par l'Agenda 21 avec un engagement fort sur les politiques Energie Climat
- Soutien à l'accueil des gens du voyage
- Action de sensibilisation à la prévention des déchets, sur le tri sélectif
- Assainissement : 33 763 usagers, 4,9 M de m3 facturés, 502 km de réseaux de collecte et 84 postes de relèvement d'eaux usées.
- Valorisation du Biogaz : objectif de valoriser l'ensemble des rejets de la station d'épuration du Corniguel
- Travaux du Parc des expositions de Penvillers et du Centre de congrès du Chapeau Rouge

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Rapport d'activités Qper Co'	14	0	0

5 - ACHAT D'ILLUMINATIONS DE NOËL

Une consultation a été lancée pour choisir les entreprises qui fourniront les guirlandes lumineuses.

CEDI (éclairage) pour 2362.27 € TTC

CEDI (Sono) pour 3573.09 € TTC

BLACHERE (guirlandes) pour 31 064 €TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer les devis avec les entreprises concernées et à inscrire les dépenses au budget 2015.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Achat illuminations	14	0	0

6 - DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

BUDGET COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61523 : Voies et réseaux	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	747,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	747,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70321 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
R-70388 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	747,00 €
R-7337 : Droits de stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 200,00 €
R-7388 : Autres taxes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 947,00 €
R-7477 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	48 747,00 €	0,00 €	48 747,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
D-2315-24 : Illuminations	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
Total Général		85 747,00 €		85 747,00 €

BUDGET ALSH

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	700,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte ces décisions modificatives à l'unanimité

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives comptables	14	0	0

7 - TARIFS 2016

CIMETIERE		2015	Propo. 2016
Concession de 15 ans		96.00	96.00
Concession de 30 ans		147.00	147.00
Concessions pour urne funéraire de 15 ans		96.00	96.00
Concessions pour urne funéraire de 30 ans		147.00	147.00
MUSEE			
Entrée plein tarif (Gratuit : enfant de – 12 ans et locronanais)		2.00	3.00
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)		1.00	2.00
Groupe Visite guidée		Plus de 20 personnes	Plus de 20 personnes
	Adultes	2.00	2.00
	Scolaires	1.50	1.50
GARDERIE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif plein pour les autres)			
Garderie matin			
Tarif plein		1.15	1.15
Inférieur à 449,99€		0.55	0.55
De 450€ à 699,99€		0.95	0.95
Supérieur à 700€		1.15	1.15
Garderie soir			
Tarif plein		1.75	1.75
Inférieur à 449,99€		0.85	0.85
De 450€ à 699,99€		1.40	1.40
Supérieur à 700€		1.75	1.75

CANTINE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan - tarif plein pour les autres)		
Tarif plein	3.05	3.20
Inférieur à 449,99€	1.60	1.75
De 450€ à 699,99€	2.55	2.70
Supérieur à 700€	3.05	3.20
Enseignant ou personne extérieure	3.40	3.60
ALSH		
	Quotient familial	
	Inférieur à 449,99 €	De 450 à 699,99 €
		Supérieur à 700 €
Tarif Journée	7,50 €	11,00 €
Tarif ½ journée sans repas	4,00 €	5,50 €
Tarif ½ journée avec repas	7,50 €	9,00 €
Garderie Matin ou soir	1.15 €	
PHOTOCOPIES		
A4	0,25	0,25
A3	0,30	0,30
A4 RV	0,30	0,30
A3 RV	0,40	0,40
A4 Couleur	0.40	0.40
A3 Couleur	0.60	0.60
A4 RV Couleur	0.50	0.50
A3 RV Couleur	0.70	0.70
TERRASSES (m²/jour)		
De Pâques ou du début des vacances de Pâques à Fin des vacances de la Toussaint	0.42	0.45
AUTRES TARIFS TTC		
Parking VL à l'année	4.00	4.00
Parking Camping-car par 24h	6.00	6.00
Location salle de réunion (3 ^{ème} âge)	60.00	60.00
Location barnum (8m x 5m) du lundi au jeudi ou du vendredi au dimanche (gratuit pour les associations de la commune). Une attestation d'assurance et une caution de 130 € sera à fournir. Inclus livraison et montage.	130.00	130.00
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)	6.00	6.00
Bois (la corde livrée sur Locronan) si disponibilité	190.00	190.00
MANOIR DE KERGUENOLE		
	Journée jusqu'à 18h ou soirée jusqu'à 1h	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT	
Associations Hors Locronan	200 € au lieu de 160 €	400 € au lieu de 300 €

Particuliers Locronan	200 € au lieu de 160 €	350 € au lieu de 300 €		
Autres particuliers	300 € au lieu de 250 €	500 € au lieu de 450 €		
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	500 €	700 € au lieu de 650 €		
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	150 €			
Forfait ménage	50 €			
ESPACE TI LOKORN				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	200 €	350 €	350 €	500 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	200 €	350 €	350 €	500 €
Autres particuliers (sauf mariage)	320 €	500 €	500 €	650 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	380 €	650 €	650 €	800 €
Forfait ménage	60 €			
LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) :				
	Manoir de Kerguérolé		Espace Ti Lokorn	
Artistes (sans cachet) A compter du 2 ^{ème} jour	400 € au lieu de 350 € 200 €		600 € 400 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les tarifs 2016 à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs 2016	14	0	0

8 - SUBVENTION ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE ANNE DE BRETAGNE

Le montant de la subvention proposé pour 2015 est de 13,50 € par enfant inscrits au moment de l'arbre de Noël.
Ecole Publique Anne de Bretagne : 71 élèves x 13,50 € = 958,50 €

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Subvention arbre de Noël	14	0	0

Le Conseil, après avoir délibéré, vote une subvention de 958.50 € pour l'arbre de Noël à l'unanimité

9 - GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITÉ COORDONNÉ PAR LE SDEF

En France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie, aboutira à l'ouverture à la concurrence de tous les sites de consommation au 1er janvier 2016.

L'achat d'énergie est complexe et l'obligation pour les collectivités de devoir mettre en concurrence les différents fournisseurs est une obligation nouvelle. Afin de respecter ces dispositions légales, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) propose à l'ensemble des collectivités du Finistère la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres).

En raison de son expertise technique, juridique et financière, le SDEF assurera le rôle de coordinateur du groupement et procèdera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leurs notifications conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Dans ce contexte, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion de la mairie de Locronan au groupement de commandes
- ACCEPTE que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier.
- AUTORISE le maire à signer la convention de groupement
- AUTORISE le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Groupement d'achat électricité	14	0	0

10 - AVENANT AU CONTRAT GROUPE DE FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE ET GAZOLE NON ROUTIER

Par convention signée le 12 juillet 2011, Quimper Communauté, la commune de Locronan, les autres communes membres de l'agglomération, ainsi que le CCAS de Quimper et le CIAS du Steir ont décidé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics, dans le but de mutualiser leur achat fioul domestique et de gazole non routier.

Le marché de fourniture de fioul domestique et de GNR, conclu avec la société COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST (CPO), arrive à échéance le 31 décembre 2015. Afin de relancer un appel d'offres, nous sommes dans l'obligation de prolonger le marché de 3 mois avec le titulaire du marché.

La convention de groupement ne donnant pas compétence à la Ville de Quimper, coordonnateur du groupement, pour préparer et passer les avenants relatifs à ce marché, chaque membre du groupement doit donc délibérer de la prolongation de ce marché et signer l'avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avenant fioul domestique	14	0	0

11 - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Depuis quelques mois, on note la recrudescence de nids de frelons sur le territoire de la commune. Ces nids peuvent, quelle que soit leur situation, nuire à l'ensemble de la population.

Le maire propose au conseil municipal de prendre en charge la totalité de la facture, à hauteur de 160.00 € (Cent soixante euros) maximum du coût de l'intervention nécessaire à la destruction d'un nid de frelons asiatiques chez les particuliers de la commune.

Cette participation serait directement versée au propriétaire ou à l'occupant ayant réglé la facture d'intervention, sur présentation des documents originaux le justifiant.

Les crédits de cette dépense seront prélevés sur le compte 658 en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Lutte contre frelon asiatique	14	0	0

12 - QUESTIONS DIVERSES

12-1 Litige SFR

Cette question est retirée de l'ordre du jour. SFR, reconnaissant une faille de leur contrat, a annulé les frais de résiliation.

12-2 Le Clos du Névet : Modification du tableau des tarifs et surfaces

Suite au dépôt du permis d'aménager modificatif du Clos du Névet, les surfaces de certains lots ont évolué. Il convient donc de revoir le tableau des prix et des surfaces. Le prix au m² reste inchangé ; à savoir 67 € /m².

N° de lot	Surface	Prix TTC
1	668	44 756
2	473	31691
3	467	31 289
4	449	30083
5 = VENDU	581	42 492
6= VENDU	644	45 148
7	461	30 887
8	502	33634
9	602	40 334
10	474	31 758
11	486	32 562
12	572	38 324
13	SUPPRIMÉ	-
14	SUPPRIMÉ	-
15	433	29 011

16	439	29413
17 = VENDU	361	30 411
18	906	60 702
19	SUPPRIMÉ	-
20	387	25929
21	400	26 800
22	378	25326
23	402	26 934
24	414	27 738
25	422	28 274
26	SUPPRIMÉ	-
27	SUPPRIMÉ	-
28	632	42 344
29	543	36 381
30	1119	74 973
31	974	65258

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Le Clos du Névet	14	0	0

12-3 Vente délaissé de voirie

Monsieur Kergoat a sollicité la commune de Locronan afin d'acquérir une partie du délaissé de voirie situé à l'ouest de la parcelle B 199 et représentant une surface d'environ 650 m².

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La partie du chemin communal en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne n'existe. Son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.

Il est entendu que l'ensemble des frais (bornage et notaire) sera à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- approuve le déclassement sans enquête publique préalable de une partie du délaissé de voirie situé à l'ouest de la parcelle B 199, représentant une surface d'environ 650 m² et figurant sur le plan ci-dessous,
- approuve la cession à Monsieur Kergoat moyennant le prix de 5 €/m² net vendeur hors frais,
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant à l'unanimité



VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Vente délaissé voirie	14	0	0

Informations diverses :

Le maire fait un point sur les mesures Vigipirate concernant l'école.

Fin du conseil municipal à 20h45.